



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le 30 mars 2005, à 20h 30, les membres de la Communauté de Communes se sont réunis au siège de la CCEG à Grandchamp des Fontaines, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Président en date du 23/03/2005, sous la Présidence de Monsieur Claude MENAGER.

ETAIENT PRESENTS

M. MENAGER Claude, Président,

membres titulaires :

AMOSSE Xavier, BELETEAU Claude, BERTRAND Jean, BEZIER Joseph, CERCLERON Louis, CHATELIER Joël, DAUVE Joël, DE CARGOUET Saïda, DURAND Jean Luc, FREMONT Albert, GERGAUD Jean Pierre, GOISET Jean, GROUSSON Marie Christine, GUELLIER Dominique, KERMORYANT Maryse, LARDEUX Lionel, LE GALL Jean Pierre, LEBOSSE Clément, LERAY Pierre, MACE Colette, MAILLARD Louis, MAISONNEUVE Henri, MAINGUY Marie-Thérèse, MELUC Dominique, MOISON Paul, OUVRARD François, PORTAIS Gérard, PRIOU Maryvonne, ROGER Jean Louis, SAVARY Emile, TELLIER Charles, TESTARD Joseph, THEBAUD André, TOUZOT Annie France, TRIPON Pierre, VIAUD Maurice.

Délégations de suppléance :

CADET Jean Claude à TREMBLAY Loïc, CHAUVEAU Frédérique à DAVAL Didier, DUGAST François à BUREAU Christian, JOUENNE Chantal à GARCIA Alain, LEBASTARD Jean Pierre à GRANDIN Béatrice.

membres suppléants :

ATHIMON Anne, BUREAU Christian, CHATELLIER Daniel, COLAS Alain, COUROUSSE Fabrice, DAUVE Yves, DAVAL Didier, GARCIA Alain, GRANDIN Béatrice, LEBOT Charles, NAUD Jean Paul, ROBIN Yves, TREMBLAY Loïc.

ABSENTS EXCUSES :

membres titulaires :

membres suppléants : BOULIGAND Brigitte, GAUDIN Victor, HENRY Catherine, LEPAROUX Thérèse, PORTIER Joël, MORICE Jean Michel, SARLAT Geneviève, THEBAUD Marie Claire, THOBIE Michel, THOMAS Sylvie

ASSISTANTS :

M. Dominique GARNIER, directeur général des services, Mme Edith DESORMEAU, assistante administrative, M. Dimitri BREHERET, responsable finances, Melle Axèle BUREAU, agent de communication

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Lionel LARDEUX

**Modification du dossier de création
de la Zone d'Aménagement Concerté La Pancarte (Les Touches)**

Monsieur le Président expose :

Par délibération en date du 28 janvier 2004, le Conseil Communautaire se prononçait favorablement pour la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dénommée « La Pancarte 2 » à vocation d'activités économiques, au lieu-dit La Pancarte sur la commune de LES TOUCHES.

Le périmètre, le programme global prévisionnel des constructions à édifier à l'intérieur de la ZAC, le mode de réalisation, l'exonération de ladite ZAC de la TLE et de la PRE étaient également approuvés par le même Conseil Communautaire.

Le mode de réalisation retenu par la CCEG était celui de la convention dite « ordinaire » confié à une personne privée ou publique (alinéa 3 – article R 311-6 du code de l'urbanisme).

Suite à la création de la ZAC, une consultation a été organisée auprès d'opérateurs publics et privés. Il ressort de cette consultation que les offres ne répondent pas au cahier des charges stipulé par la CCEG. Le montage ne fonctionnant pas comme ce qui avait été souhaité, il est proposé de modifier le mode opératoire.

Monsieur le Président sollicite le Conseil de Communauté, sur proposition de la commission économie-emploi, pour approuver le changement de mode de réalisation de la ZAC afin que la CCEG puisse conduire directement, en régie, la réalisation du parc d'activités de La Pancarte sur la commune de LES TOUCHES.

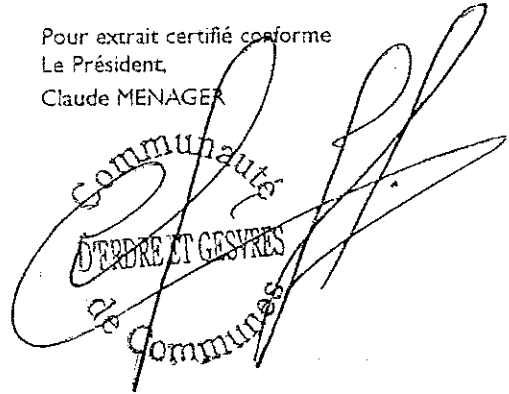
Nombre de Membres :	
en exercice	42 titulaires, 24 suppléants
présents	42 titulaires 13 suppléants
absents	42

DECISION :

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, :

APPROUVE la modification apportée au dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté de La Pancarte sur la commune de Les Touches (partie 6) relative au changement de mode de réalisation de la ZAC ; réalisation qui sera conduite en régie par la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres.

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Claude MENAGER



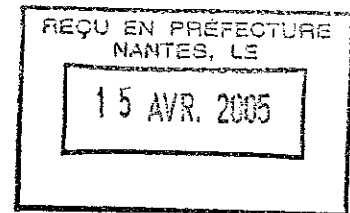
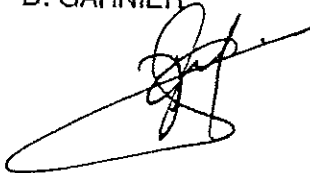
Communauté
d'Erdre et Gesvres
de Communes

Le Président : - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte reçu en Préfecture le 15 AVR. 2005 Publié le 25 AVR. 2005

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
D. GARNIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le 28 janvier 2004, à 20h 30, les membres de la Communauté de Communes se sont réunis au siège de la CCEG à Grandchamp des Fontaines, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Président en date du 21/01/04, sous la Présidence de Monsieur Claude MENAGER.

ETAIENT PRESENTS

M. MENAGER Claude, Président,

membres titulaires :

BELETEAU Claude, BERTRAND Jean, BEZIER Joseph, CADET Jean Claude, CERCLERON Louis, CHATELIER Joël, CHAUVEAU Frédérique, DUGAST François, DURAND Jean Luc, FREMONT Albert, GERGAUD Jean Pierre, GOISET Jean, GROUSSON Marie Christine, GUELLIER Dominique, KERMORVANT Maryse, LARDEUX Lionel, LE GALL Jean Pierre, LEBASTARD Jean Pierre, LEBOSSE Clément, LERAY Pierre, MACE Colette, MAILLARD Louis, MAINGUY Marie-Thérèse, MAISONNEUVE Henri, MELUC Dominique, MOISON Paul, OUVREARD François, PORTAIS Gérard, PRIOU Maryvonne, ROGER Jean Louis, SAVARY Emile, TELLIER Charles, TESTARD Joseph, THEBAUD André, TOUZOT Annie-France, TRIPON Pierre, VIAUD Maurice.

membres suppléants : ATHIMON Anne, BOULIGAND Brigitte, BUREAU Christian, CHATELLIER Daniel, COLAS Alain, COUROUSSE Fabrice, DAVAL Didier, GARCIA Alain, GAUDIN Victor, LEBOT Charles, MORICE Jean Michel, ROBIN Yves, THEBAUD Mlle Claire, TREMBLAY Loïc.

Délégations de suppléance :

AMOSSE Xavier a donné délégation de suppléance à TREMBLAY Loïc

DAUVE Joël a donné délégation de suppléance à BUREAU Christian

ABSENTS EXCUSES :

-**membres titulaires :** DE CARGOUET Saïda, JOUENNE Chantal.

membres suppléants : DAUVE Yves, GAUTIER Jacques, GRANDIN Béatrice, HENRY Cathérine, LEBOT Michel, LEPAROUX Thérèse, NAUD Jean Paul, SARLAT Geneviève, THOBIE Michel, THOMAS Sylvie.

ASSISTANTS :

M. Dominique GARNIER, Directeur des Services

Mme Edith DESORMEAU, Assistante administrative

M. Dimitri BREHERET, responsable finances

Mme Axèle BUREAU, agent de communication

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Frédérique CHAUVEAU

ZONE D' AMENAGEMENT CONCERTEE LA PANCARTE 2 : BILAN DE LA CONCERTATION

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le bilan de la concertation organisée sur le projet de Z.A.C. d'activités économiques « La Pancarte 2 » sur la Commune des Touches.

La Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres (C.C.E.G.) a décidé le 19 Février 2003 d'engager, conformément à l'article L 300.2 du Code de l'Urbanisme, la concertation préalable à l'aménagement d'une Zone d'Activités au lieu-dit « La Pancarte 2 » sous forme d'une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.).

Il est important de rappeler que la procédure de concertation a été engagée en 2003 pour le dossier de Z.A.C. précité.

La délibération ainsi approuvée le 19 Février 2003 prévoyait la mise en œuvre des moyens de concertation suivants :

- Ouverture d'une point d'information à la mairie des Touches, à la mairie de NORT SUR ERDRE et au siège de la C.C.E.G. afin que le public puisse prendre connaissance du projet (plans, études programmes,...).

Les dossiers consultables seront évolutifs en fonction de l'avancement des études. Ils seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée des études et jusqu'à la création de la ZAC ;

- information par tout moyen approprié auprès des habitants des associations locales et de toutes personnes concernées :
 - o articles de presse (Ouest France – Presse Océan)
 - o articles dans les bulletins municipaux et dans le bulletin intercommunal CCEG
 - o voie publique
- mise en place d'un registre d'observations et de propositions aux points d'information ;

Certifié conforme
à l'original

- une réunion publique d'informations avec exposition du projet s'est tenue aux TOUCHES – salle polyvalente- le 15 janvier 2004 ; elle a été précédée d'une information dans les Communes des TOUCHES et de NORT SUR ERDRE par voie de presse locale, d'affichage en Mairies et sur voie publique ; elle a réuni une assistance très réduite.
- registres et dossiers administratifs et techniques ont été ouverts en mairies des TOUCHES , NORT SUR ERDRE et au siège de la CCEG dès le 20 Février 2003 du 5 au 15 janvier 2004.

Documents présentés au cours de la concertation

- Au cours de la concertation, ont été présentés au public, aux points d'information de la Mairie de Les Touches, de la Mairie de Nort sur Erdre et au siège de la CCEG, le projet de périmètre de ZAC et l'avant-projet de plan de masse dressés par l'architecte urbaniste ainsi que l'ensemble des pièces annexes constitutives du dossier de réalisation.
- 3 registres : aucune observation enregistrée,
- Plans et commentaires du projet ont été présentés et exposés du 5 au 15 janvier 2004 dans les points d'information

Compte-rendu de la réunion publique du 15 janvier 2004 :

M. BERTRAND , Président de la Commission Economique de la CCEG a ouvert la séance en rappelant l'état de la procédure suivie depuis le début des études et qui s'inscrit dans le cadre réglementaire de la concertation.

Mme JOZ ROLAND du Cabinet d'Urbanisme RICHEUX a présenté le projet en insistant particulièrement sur son intégration dans son environnement naturel ((haies), économique (Pancarte 1 et Zone Cana) et routier (déviations et rond-point).

Mme MACE, Maire de LES TOUCHES a insisté sur le traitement des abords et des surfaces de stationnement. M. BERTRAND, a rappelé que la plus grande vigilance sera apportée au traitement des zones de dépôt (notamment à l'arrière) des futurs magasins.

Le Cahier des Charges de Cession des Terrains devra définir les règles à respecter en la matière.

Le projet tient compte des déviations futures Nord et Ouest et, devant l'incertitude de leur tracé provisoire, ménage l'avenir en permettant une extension vers le Nord et vers l'Ouest.

Il est recommandé qu'une limitation de vitesse soit instaurée sur la RD 164 (route d'ANCENIS) le long de la future ZAC.

DECISION :

La CCEG n'ayant pas enregistré d'opposition manifeste à ce projet, il en ressort que le consensus favorable qui en découle permet de clore la concertation engagée.

Le Conseil Communautaire, vu l'article 300.2 du Code de l'Urbanisme, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, d'approuver le bilan de concertation qu'il juge positif.

En conséquence, il donne son accord pour que soit présenté à l'approbation du Conseil Communautaire le dossier de création de la ZAC de La Pancarte 2 préparé par la S.E.L.A.

Certifié conforme
à l'original

REÇU EN PREFECTURE LE 26 FEV. 2004

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Claude MENAGER

Le Président : - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte reçu en Préfecture le

Publié le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le 28 janvier 2004, à 20h 30, les membres de la Communauté de Communes se sont réunis au siège de la CCEG à Grandchamp des Fontaines, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Président en date du 21/01/04, sous la Présidence de Monsieur Claude MENAGER.

ETAIENT PRESENTS

M. MENAGER Claude, Président,

membres titulaires :

BELETEAU Claude, BERTRAND Jean, BEZIER Joseph, CADET Jean Claude, CERCLERON Louis, CHATELIER Joël, CHAUVEAU Frédérique, DUGAST François, DURAND Jean Luc, FREMONT Albert, GERGAUD Jean Pierre, GOISET Jean, GROUSSON Marie Christine, GUELLIER Dominique, KERMORVANT Maryse, LARDEUX Lionel, LE GALL Jean Pierre, LEBASTARD Jean Pierre, LEBOSSE Clément, LERAY Pierre, MACE Colette, MAILLARD Louis, MAINGUY Marie-Thérèse, MAISONNEUVE Henri, MELUC Dominique, MOISON Paul, OUVRRARD François, PORTAIS Gérard, PRIOU Maryvonne, ROGER Jean Louis, SAVARY Emile, TELLIER Charles, TESTARD Joseph, THEBAUD André, TOUZOT Annie-France, TRIPON Pierre, VIAUD Maurice.

membres suppléants : ATHIMON Anne, BOULIGAND Brigitte, BUREAU Christian, CHATELLIER Daniel, COLAS Alain, COUROUSSE Fabrice, DAVAL Didier, GARCIA Alain, GAUDIN Victor, LEBOT Charles, MORICE Jean Michel, ROBIN Yves, THEBAUD Mïe Claire, TREMBLAY Loïc.

Délégations de suppléance :

AMOSSE Xavier a donné délégation de suppléance à TREMBLAY Loïc

DAUVE Joël a donné délégation de suppléance à BUREAU Christian

ABSENTS EXCUSES :

-membres titulaires : DE CARGOUET Saïda, JOUENNE Chantal.

membres suppléants : DAUVE Yves, GAUTIER Jacques, GRANDIN Béatrice, HENRY Catherine, LEBOT Michel, LEPAROUX Thérèse, NAUD Jean Paul, SARLAT Geneviève, THOBIE Michel, THOMAS Sylvie.

ASSISTANTS :

M. Dominique GARNIER, Directeur des Services

Mme Edith DESORMEAU, Assistante administrative

M. Dimitri BREHERET, responsable finances

Mme Axèle BUREAU, agent de communication

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Frédérique CHAUVEAU

ZONE D' AMENAGEMENT CONCERTÉ LA PANCARTE 2 : CREATION DE LA ZAC

M. Le président prend acte du consensus général qui s'est dégagé sur le projet de ZAC à vocation d'activités au lieu-dit « La Pancarte 2 » faisant suite à la procédure mise en place dès le mois d'avril 2003.

La concertation est aujourd'hui close.

VU le dossier de création présenté par la SOCIETE D 'EQUIPEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE (SELA),

VU la délibération de la CCEG de ce même jour approuvant le bilan de la concertation,

VU les articles L 311.1 et R 311.1 et subséquents du Code de l'Urbanisme,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

DECIDE :

- de créer une Zone d'Aménagement Concerté dénommée « La Pancarte 2 » à vocation d'activités économiques, au lieu-dit La Pancarte sur la Commune de LES TOUCHES ;
- d'approuver :
 - le périmètre de la ZAC, tel que délimité sur le plan annexé,
 - le programme global prévisionnel des constructions à édifier à l'intérieur de la ZAC,
 - le mode de réalisation choisi qui sera confié par la CCEG à une personne privée ou publique selon les stipulations d'une convention,
 - d'exonérer ladite ZAC de la TLE et de la PRE.

Le Président : - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte reçu en Préfecture le

Pour ampliation le 26 FEV. 2004

Publié le

26 FEV. 2004

Le

Pour le Président et par délégation

Le Directeur Général des Services

D. GARNIER

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Claude MENAGER

DEL CREATION ZAC LR. 28.01.04.doc1/1

Certifié conforme
à l'original

REÇU EN PREFECTURE LE
26 FEV. 2004



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le 28 janvier 2004, à 20h 30, les membres de la Communauté de Communes se sont réunis au siège de la CCEG à Grandchamp des Fontaines, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Président en date du 21/01/04, sous la Présidence de Monsieur Claude MENAGER.

ETAIENT PRESENTS

M. MENAGER Claude, Président,

membres titulaires :

BELETEAU Claude, BERTRAND Jean, BEZIER Joseph, CADET Jean Claude, CERCLERON Louis, CHATELIER Joël, CHAUVEAU Frédérique, DUGAST François, DURAND Jean Luc, FREMONT Albert, GERGAUD Jean Pierre, GOISET Jean, GROUSSON Marie Christine, GUELLIER Dominique, KERMORVANT Maryse, LARDEUX Lionel, LE GALL Jean Pierre, LEBASTARD Jean Pierre, LEBOSSE Clément, LERAY Pierre, MACE Colette, MAILLARD Louis, MAINGUY Marie-Thérèse, MAISONNEUVE Henri, MELUC Dominique, MOISON Paul, OUVRARD François, PORTAIS Gérard, PRIOU Maryvonne, ROGER Jean Louis, SAVARY Emile, TELLIER Charles, TESTARD Joseph, THEBAUD André, TOUZOT Annie-France, TRIPON Pierre, VIAUD Maurice.

membres suppléants : ATHIMON Anne, BOULIGAND Brigitte, BUREAU Christian, CHATELLIER Daniel, COLAS Alain, COUROUSSE Fabrice, DAVAL Didier, GARCIA Alain, GAUDIN Victor, LEBOT Charles, MORICE Jean Michel, ROBIN Yves, THEBAUD Mic Claire, TREMBLAY Loïc.

Délégations de suppléance :

AMOSSE Xavier a donné délégation de suppléance à TREMBLAY Loïc

DAUVE Joël a donné délégation de suppléance à BUREAU Christian

ABSENTS EXCUSES :

-**membres titulaires :** DE CARGOUET Saïda, JOUENNE Chantal.

membres suppléants : DAUVE Yves, GAUTIER Jacques, GRANDIN Béatrice, HENRY Catherine, LEBOT Michel, LEPAROUX Thérèse, NAUD Jean Paul, SARLAT Geneviève, THOBIE Michel, THOMAS Sylvie.

ASSISTANTS :

M. Dominique GARNIER, Directeur des Services

Mme Edith DESORMEAU, Assistante administrative

M. Dimitri BREHERET, responsable finances

Mme Axèle BUREAU, agent de communication

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Frédérique CHAUVEAU

Nombre de Membres :	
en exercice	42 Titulaires, 24 suppléants
présents	40 Titulaires 14 suppléants
votants	40

ZONE D' AMENAGEMENT CONCERTÉ LA PANCARTE 2 : CREATION DE LA ZAC

M. Le président prend acte du consensus général qui s'est dégagé sur le projet de ZAC à vocation d'activités au lieu-dit « La Pancarte 2 » faisant suite à la procédure mise en place dès le mois d'avril 2003.

La concertation est aujourd'hui close.

VU le dossier de création présenté par la SOCIETE D 'EQUIPEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE (SELA),

VU la délibération de la CCEG de ce même jour approuvant le bilan de la concertation,

VU les articles L 311.1 et R 311.1 et subséquents du Code de l'Urbanisme,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

DECIDE :

- de créer une Zone d'Aménagement Concerté dénommée « La Pancarte 2 » à vocation d'activités économiques, au lieu-dit La Pancarte sur la Commune de LES TOUCHES ;
- d'approuver :
 - le périmètre de la ZAC, tel que délimité sur le plan annexé,
 - le programme global prévisionnel des constructions à édifier à l'intérieur de la ZAC,
 - le mode de réalisation choisi qui sera confié par la CCEG à une personne privée ou publique selon les stipulations d'une convention,
 - d'exonérer ladite ZAC de la TLE et de la PRE.

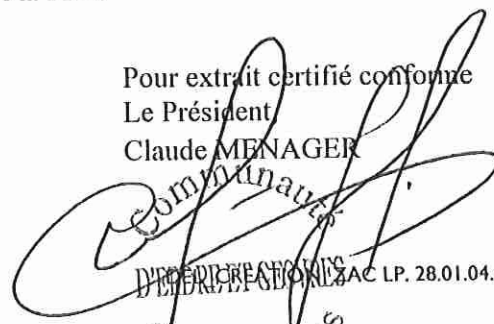
Certifié conforme
à l'original

REÇU EN PREFECTURE LE
26 FEV. 2004

Le Président : - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.
Acte reçu en Préfecture le _____

Publié le _____

Pour extrait certifié conforme
Le Président
Claude MENAGER


 Communauté de Communes
 D'ÉPERFECTONIS
 ZAC LP. 28.01.04.doc1/1
 de Communes



Communauté de Communes Erdre et Gesvres

Rue Marie Curie
Parc d'activités de la Grand'Haie
44119 Grandchamp des Fontaines
Tél. : 02.28.02.22.40

SELA

18, rue Scribe
44 000 Nantes
Tél. : 02.51.84.96.00

Parc d'Activités Economiques : La Pancarte 2 Commune des Touches

DOSSIER DE CREATION

3. PLAN DE DELIMITATION

SCP RICHEUX-GRUMEAU

Architectes – Urbanistes

610, maison radieuse
44 400 Reze
Tél : 02.40.75.50.56

AUBINEAU - PRUNET

Géomètres experts DPLG

13, rue Duchesse
44 000 Nantes
Tél. : 02.40.46.20.08

SCE

rte de Gachet
BP 10703
44307 Nantes cedex 3
Tél. : 02.40.88.79.00

REÇU EN PREFECTURE LE
28 FEV 2004

1^{er} trimestre 2004

SCP RICHEUX-GRUMEAU – 610, Maison radieuse – 44 400 REZE – Tél. : 02.40.75.50.56 – Fax. : 02.40.04.28.78



Communauté de Communes Erdre et Gesvres

Rue Marie Curie
Parc d'activités de la Grand'Haie
44119 Grandchamp des Fontaines
Tél. : 02.28.02.22.40

SELA

18, rue Scribe
44 000 Nantes
Tél. : 02.51.84.96.00

Parc d'Activités Economiques : La Pancarte 2 Commune des Touches

DOSSIER DE CREATION

3. PLAN DE DELIMITATION

SCP RICHEUX-GRUMEAU
Architectes - Urbanistes

610, maison radieuse
44 400 REZE
Tél : 02 40 75 50 56

AUBINEAU - PRUNET

Géomètres experts DPLG

14, rue Duchesne
44 000 Nantes
Tél. : 02.40.46.20.09

SCE

rto du Gachet
BP 10703
44307 Nantes cedex 3
Tél. : 02.40.68.79.00

REÇU EN PREFECTURE LE
26 FEV. 2004

1^{er} trimestre 2004

SCP RICHEUX-GRUMEAU - 610, Maison radieuse - 44 400 REZE - Tél. : 02.40.75.50.56 - Fax. : 02.40.04.28.78

